

Légende

LES DIFFERENTES ZONES

- Ua, Ub, UpA, Up : zone urbaine dense de centre-villes (Ua) et centre-bourgs (Ub, UpA, Up)
- Ubi, Upi : zone urbaine inondable dense (Ubi), patrimonial (Upi)
- U : zone urbaine généraliste
- Ui : zone urbaine généraliste inondable
- Uc : Zone d'équipements collectifs
- Ue : zone d'activités économiques / Secteur Ueh
- Uj : zone urbanisée de Jardin inondable
- 1AUb : zone à urbaniser alternative à vocation généraliste
- 1Aue : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
- 2AUb : zone à urbaniser différée à vocation généraliste
- 2Aue : zone à urbaniser différée à vocation d'activités économiques
- A : Zone agricole
- Ab : zone agricole de biodiversité
- Ah : Zone agricole constructible à vocation d'habitat
- Ae : Zone agricole constructible à vocation d'activités économiques
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle inondable
- Nb : zone naturelle de biodiversité
- Nbi : Zone naturelle de biodiversité inondable
- Nc : Zone naturelle à vocation de carrière
- Nci : Zone naturelle inondable à vocation de carrière
- Nei : Zone naturelle constructible inondable à vocation d'activités économiques
- NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
- NLi : Zone naturelle à vocation de loisirs inondable
- Nlc : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs, NlA : à Apremont-sur-Allier
- Npv : Zone naturelle pour photovoltaïque au sol

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- Emplacement réservé
- Élément de paysage
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol
- Réservoirs et corridors écologiques
- Cours d'eau et zones humides
- Éléments de paysage
- Chemins à conserver et à créer
- Éléments de la trame verte et bleue
- Limite des communes
- Éléments de paysage
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Éléments de la trame verte et bleue
- Secteur pour le maintien de la diversité commerciale

Département du Cher
Communauté de Communes
Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

3 - Règlement d'urbanisme 2 - documents graphiques

La Guerche-sur-l'Aubois

A-7-b-Planche sud au 1 / 8500e

P.L.U.i. : Délibération du conseil communautaire en date du :

Elaboration : 16 Décembre 2015

Arrêt du projet : 9 mars 2020

Bureaux d'études :

Patricia MORELLO
Urbanisme

BIOS
Environnement

Tca & BP
architecture

